

PROSTITUTION OSONS EN PARLER



Guide à destination des professionnel·les

PARTICIPATION AU PROJET

Porteuse du projet

Amicale du Nid

Conception et rédaction

Juliet Christmann, chargée de mission

Hélène De Rugy, déléguée générale (2011-2020)

Delphine Jarraud, déléguée générale (depuis 2020)

Clémentine Amiot, coordinatrice juridique

Floriane Le Roux, accompagnement rédactionnel et vulgarisation

Document publié en 2019, actualisé en janvier 2026.

Remerciements

Nos remerciements aux établissements de l'Amicale du Nid pour leur contribution aux contenus de ce document et tout particulièrement aux professionnel·les.

Mise en page et illustration

Floriane Le Roux, Graphic Toolkit

www.graphic-toolkit.com

Ce guide est également disponible en ligne :

<https://amicaledunid.org/ressources/collection-guides-reperes>



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS**

Liberté
Égalité
Fraternité

AVANT-PROPOS

Qui sommes-nous ?

L'Amicale du Nid, association nationale, est engagée depuis 1946 auprès des personnes en situation de prostitution, victimes du système prostitutionnel, du proxénétisme et de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Elle accompagne vers la sortie de la prostitution les personnes qui le souhaitent et le peuvent. Elle compte une cinquantaine de bénévoles de gouvernance associative et plus de 270 professionnel·les.

L'Amicale du Nid est indépendante de tout parti ou de toute organisation. Son engagement est porté par les valeurs de dignité de la personne humaine, d'égalité entre les êtres humains, de liberté et de solidarité envers les plus vulnérables de nos sociétés. Ses principes sont l'égalité entre les femmes et les hommes, l'abolition du système prostitutionnel, la non-patrimonialité du corps humain, qui ne peut être considéré comme un bien ou comme une marchandise, le refus de toute forme de discrimination, une action non-violente.

L'Amicale du Nid ne laisse la place ni à une conception moraliste restrictive et puritaire de la sexualité, ni à une complaisance vis-à-vis de toutes formes de violences sexistes et sexuelles, de marchandisation des corps et d'érotisation de la violence : la sexualité s'inscrit dans le désir réciproque, égalitaire et la liberté. Elle rejette toute conception de « bienfaisance » ou « caritative » de l'action sociale.

Son action s'inscrit dans un continuum : diagnostics territoriaux, prévention, sensibilisation, formation, étayage de professionnel·les, aller-vers dans l'espace public et numérique, co-accompagnement des mineur·es (avec ses « missions mineur·es »), accompagnement social personnalisé de personnes majeures, avec appui juridique et accompagnement à l'insertion socio-professionnelle, accompagnement collectif, l'hébergement social et le logement accompagné, le plaidoyer.

La collection de guides repères

La collection de guides repères de l'Amicale du Nid, par une capitalisation des pratiques professionnelles, retour d'expériences et évaluation des expérimentations, vise à proposer des repères d'actions aux professionnel·les et sur les thématiques relatives aux personnes en situation de prostitution. Créeée sous l'impulsion de la déléguée générale avec la participation des salarié·es et validée par le Conseil d'Administration, notre collection de guides repères comprend à ce jour :

- Le guide « Prostitution et Santé » (2023)
- Le guide « Prostitution et Insertion Socioprofessionnelle » (2023)
- Le guide « Prostitution et Aller-Vers » (2023)
- Le guide « Prostitution et Addictions » (2024)

Le mot de la déléguée générale concernant cette série de guides et leur importance pour l'Amicale du Nid

L'Amicale du Nid va vers les personnes, les accueille, les accompagne, les héberge, selon le projet personnel de chacune dans la singularité de ses compétences psychosociales et de son savoir expérientiel, mais aussi de ses vulnérabilités, au moment où elle se situe dans son parcours de vie.

Toutes nos propositions visent la réduction des risques et des dommages liés aux violences du système prostitutionnel : de l'écoute à l'information, en passant par l'accès aux droits, l'accès à la santé, la mise en sécurité, à l'accompagnement à la sortie de la prostitution qui peut passer par les « parcours de sortie de la prostitution » instaurés par la loi de 2016.

LOI N° 2016-444 DU 13 AVRIL 2016 VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL ET À ACCOMPAGNER LES PERSONNES PROSTITUÉES

La loi du 13 avril 2016 réaffirme l'inscription de la prostitution dans le continuum des violences faites aux femmes. Elle réaffirme la position abolitionniste de la France.

Protection et accompagnement des victimes

- Abrogation du délit de racolage
- Renforcement des droits des personnes : droit au séjour, logement, circonstance aggravante en cas de violences sur une personne en situation de prostitution
- Création d'un parcours de sortie de prostitution de 24 mois avec droits spécifiques : accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle renforcé, aide financière (AFIS) et autorisation provisoire de séjour avec droit au travail pour les victimes étrangères
- Définition d'une politique de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains dans chaque département

Pénalisation de l'achat d'actes sexuels

- Interdiction de tout achat d'actes sexuels et sanction du recours à la prostitution d'autrui
- Contravention de 5ème classe (1500€) et délit en cas de récidive
- Stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels

Renforcement de la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains

- Renforcement de la lutte contre les exploiteurs agissant sur internet
- Obligations pour les fournisseurs d'accès à internet de créer des outils de signalement pour les internautes et de communiquer les informations recueillies aux forces de l'ordre
- Peines complémentaires pour les auteur.ices de traite des êtres humains

Prévention

- Inclusion du risque prostitutionnel dans les séances de prévention « vie sexuelle, vie affective » dont tout.e élève doit pouvoir bénéficier au cours de sa scolarité
- Inclusion d'un module sur le système prostitutionnel dans le référentiel de formation initiale des travailleurs sociaux et travailleuses sociales
- Prévention auprès des personnes en situation de prostitution : référentiel national de réductions des risques incluant les conséquences physiques et psychologiques de la prostitution

La prostitution des personnes mineures est interdite sur tout le territoire de la République Française (article 13 de la loi relative à l'autorité parentale du 4 mars 2002).

La personne mineure prostituée est une victime qui doit être protégée et relève de la protection de l'enfance, au titre de la procédure d'assistance éducative. Les infractions commises par les clients prostitués et les proxénètes sont appréciées sans prise en considération du consentement de la victime mineure.

Le client de la prostitution est coupable, et donc condamnable (loi du 21 avril 2021) :

Tout acte sexuel avec pénétration ou tout acte bucco-génital commis par un majeur contre une mineure de 15 ans est un viol, si le majeur a au moins cinq ans de plus que la mineure. Il est puni de 20 ans d'emprisonnement. Tout.e professionnel.le qui détecte cette situation de prostitution doit la signaler au ou à la procureure de la République.

Le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir, en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération, des relations de nature sexuelle de la part d'une mineure, y compris de façon occasionnelle, est puni de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. Ces peines sont portées à dix ans et 150 000 euros lorsqu'il s'agit d'une mineure de moins de 15 ans.

ET POUR
LES MINEUR·ES ?

POURQUOI CE GUIDE ?

Parce que la prostitution est une violence sexiste et sexuelle avec de graves conséquences celles et ceux qui la subissent, notamment sur la santé physique et psychique, et sur leurs enfants, co-victimes.

Parce que la prostitution est un phénomène massif mais difficile à quantifier, et que cette invisibilité, doublée d'un regard social stigmatisant, empêche sa prise en compte comme enjeu social et politique. Elle freine également la prise en charge des victimes et de leurs enfants comme une priorité. Notons que l'observatoire national des violences faites aux femmes estime le nombre de victimes à 40 000 personnes - on estime à 40 000 le nombre de personnes en situation de prostitution en France et 10 à 15 000 enfants.

Parce que la représentation de la prostitution de rue est erronée : selon les données 2024 du Ministère de l'Intérieur, l'exploitation des victimes est à 86% en hôtel ou appartement, 9,5% en établissement d'apparence légale (salons de massage, bars) et 4,5% sur la voie publique. 45 à 55 000 annonces prostitutionnelles sont en ligne quotidiennement et le nombre moyen de visites quotidiennes sur le site principal d'annonce est de 431 500.

Parce que la loi prévoit des droits spécifiques pour ces personnes, mais que ces personnes l'ignorent souvent ou sont empêchées de les faire valoir. La grande majorité d'entre elles sont sous l'emprise d'un traîfiant ou proxénète, et vivent dans l'isolement, la honte et la culpabilité. Cette situation les empêche de demander de l'aide. Parce que dénier cette réalité, faire comme si ça n'existe pas ou comme si ce n'était pas grave, participe de la banalisation de cette violence et du maintien des victimes dans des situations d'exploitation sexuelle.

Parce que selon les données 2024 de l'Amicale du Nid le premier acte sexuel tarifé était à l'âge de 13,8 ans parmi les enfants co-accompagnés : l'exploitation sexuelle des mineur·es par des pédocriminels doit donc être comprise dans le même cadre de compréhension qu'est le système prostitutionnel, et non pas comme un phénomène à part.

Parce que l'Amicale du Nid, qui accompagne des personnes prostituées depuis plus de 75 ans, souhaite partager les constats issus de son expérience de terrain avec un grand nombre de professionnel·les non spécialisé·es, afin de maximiser les chances que chaque victime soit accueillie sans jugement et accompagnée au mieux vers l'émancipation des violences.

De quoi parle-t-on ?

QUELS QUE SOIENT :

LE NOM QU'ON LUI DONNE



Escorting, débrouille, camgirl, michetonnage, sugar baby

LE DEGRÉ DE BRUTALITÉ



Du «gentil» client au prostitué tortionnaire

LE DEGRÉ DE COERCITION



De l'absence de proxénète* à un système de traite*

LA COMPEN-SATION



Paquet de cigarettes, lit pour la nuit, argent, objets de luxe

LE LIEU DE LA PASSE



Dans un hôtel, les toilettes du collège, ou une voiture

LE MODE DE MISE EN LIEN



Par internet ou par une personne de l'entourage

LA PROSTITUTION, C'EST L'ACHAT DE L'USAGE DU CORPS D'UNE PERSONNE À DES FINS SEXUELLES.

LA PASSE, C'EST TOUJOURS UN ACTE SEXUEL IMPOSÉ PAR UNE INÉGALITÉ DE POUVOIR.

La double peine, c'est que cette violence est invisibilisée, normalisée par le leurre d'une contractualisation entre deux parties égales. Ce «tour de passe-passe» permet aux exploiteurs, proxénètes et client-prostitueurs* de faire porter à la victime la responsabilité de la violence qu'elle subit.

**LA PROSTITUTION EST UNE ATTEINTE
À L'INTÉGRITÉ DE LA PERSONNE,
AVEC DES CONSEQUENCES GRAVES SUR SA
SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHIQUE, SA
SEXUALITÉ ET SA VIE SOCIALE ET AFFECTIVE**



PROSTITUTION = VIOLENCE SEXUELLE

Client-prostituteur

Celui qui paye pour obtenir l'accès au corps de l'autre.
On l'appelle prostituateur parce qu'au fond, sans demande il n'y aurait pas de prostitution.

Proxénétisme

Fait d'assister et/ou de tirer profit de et/ou de pousser quelqu'un à la prostitution

Traite des êtres humains

Le fait de recruter, transporter, héberger une personne afin de l'exploiter avec l'un des moyens suivants : menaces, force, contraintes, tromperie, abus d'autorité ou de vulnérabilité. Le crime est constitué quel que soit le degré de consentement de la victime à cette exploitation.

Dans une société structurée par des rapports de domination :

INÉGALITÉS FEMMES / HOMMES RACISME * & INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES

DES CLIENTS



Les prostitués imposent par l'argent, un bien ou un service des actes sexuels non désirés (99,9% sont des hommes).

DES PROXÉNÈTES



Les proxénètes organisent ce marché très lucratif (deuxième trafic au monde après la drogue et avant les armes).

MARCHANDISENT ET EXPLOITENT

DES PERSONNES PROSTITUÉES



Très majoritairement :

- Des femmes et des enfants
- Des personnes ayant déjà vécu des violences sexistes et sexuelles*
- Des personnes étrangères, souvent sans droit complet
- Des personnes en situation de grande précarité

LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL EST LE PRODUIT DE RAPPORTS DE DOMINATION



DOMINATION SEXISTE

Système qui justifie et perpétue l'appropriation par les hommes du corps des femmes au nom de besoins irrépressibles ou pulsions incontrôlables.

Ex : « Une vraie femme est belle et douce, un vrai homme est riche et fort »



DOMINATION RACISTE

Système qui justifie les discriminations et les violences en attribuant des comportements sexuels en fonction de l'origine et/ou la couleur de peau des personnes.

Ex : « Les noires sont des tigresses » « Les asiat' sont les plus soumises »



DOMINATION CAPITALISTE

Système lié au modèle économique dominant qui justifie et perpétue l'exploitation des plus pauvres et la marchandisation des corps.

Ex : « Tout s'achète et tout se vend » « C'est de l'argent facile »

PROSTITUTION = SYSTÈME D'EXPLOITATION

Violence sexistes et sexuelle

Acte de violence fondé sur le genre qui entraîne pour les femmes des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique. « La violence à l'égard des femmes est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes, ayant conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation. »
(Convention d'Istanbul)

Racisme

Doctrine politique fondée sur l'idée du droit naturel d'une « race » d'en dominer d'autres. Cette idéologie a servi de justification au colonialisme, à l'esclavage, ainsi qu'aux crimes nazis et aux régimes de l'apartheid.
Le racisme est la valorisation de différences en vue de justifier une agression ou un privilège.

Comment repérer ?

IL N'Y A PAS DE PROFIL TYPE.
CE QUE L'ON PEUT REPÉRER, C'EST UN FAISCEAU D'INDICES.

SIGNALS LIÉS AUX FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

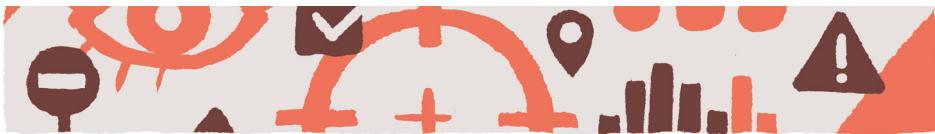
ISOLEMENT, SOLITUDE
AVOIR DÉJÀ ÉTÉ VICTIME DE VIOLENCES, NOTAMMENT SEXUELLES
CARENCE AFFECTIVE ET / OU ÉDUCATIVE
DIFFICULTÉS FAMILIALES
MANQUE D'ESTIME DE SOI, DÉVALORISATION
PRÉCARITÉ, BESOIN D'ARGENT, ERRANCE, BESOIN D'HÉBERGEMENT
SITUATION ADMINISTRATIVE IRRÉGULIÈRE
STIGMATISATION DUE À L'ORIENTATION SEXUELLE
ÊTRE CIBLÉ-E PAR LES AGRESSEURS DU FAIT
DE SA COULEUR DE PEAU OU DE SON ÂGE

SIGNALS LIÉS AUX CONSÉQUENCES PHYSIQUES ET SOCIALES

BLESSURES, BLEUS, DOULEURS FRÉQUENTES, FATIGUES CHRONIQUES
TROUBLÉS ALIMENTAIRES
PROBLÈMES GYNÉCOLOGIQUES, VIH, INFECTIONS SEXUELLEMENT
TRANSMISSIBLES, GROSSESSES NON-DÉSIRÉES
SIGNES DE DISSOCIATION ET DE DÉCORPORALISATION : NE PLUS RESENTIR
ET DONC NE PLUS POUVOIR MANIFESTER D'ÉMOTIONS, NE PLUS RESENTIR
LA DOULEUR, NE PLUS « ÊTRE DANS SON CORPS »
STRESS POST-TRAUMATIQUE* : ANXIÉTÉ, TROUBLÉS DU SOMMEIL,
FLASHBACKS (EX : UNE IMAGE FAIT REVIVRE LE TRAUMATISME)
DÉPRESSION, COMPORTEMENTS DESTRUCTEURS,
PENSÉES SUICIDAIRES, ADDICTIONS
SENTIMENT DE HONTE ET CULPABILITÉ, OBLIGATION DE DISSIMULER UNE
PARTIE DE SA VIE, DISSONANCE COGNITIVE
EXCLUSION SOCIALE, REPLI SUR SOI, DÉSINVESTISSEMENT SOCIAL
TROUBLÉS DE LA SANTÉ SEXUELLE*
RAPPORTS AU TEMPS ET À L'ARGENT INHABITUELS,
CONSUMÉRISME COMPENSATOIRE

SIGNALS D'EMPRISE

SEMBLE TENU-E DE RÉPONDRE IMMÉDIATEMENT AU TÉLÉPHONE
SE PRÉSENTE TOUJOURS ACCOMPAGNÉ-E AUX RENDEZ-VOUS
PARAÎT INCAPABLE DE PRENDRE SEUL-E UNE DÉCISION POUR LUI-ELLE-MÊME



ATTENTION, CES SIGNAUX NE SONT QUE DES POINTS DE REPÈRE, IL N'Y A AUCUN DÉTERMINISME.

Ces indicateurs sont issus des constats de terrain, mais ils ne signifient pas automatiquement qu'il y a une situation de prostitution, et ils ne prétendent pas à être exhaustifs.

Comme pour les autres formes de violences, les personnes concernées peuvent ne pas se reconnaître comme victimes, tout en présentant des signaux d'alerte et/ou «tendant des perches» aux professionnel·les qui les reçoivent. Il est rare qu'elles en parlent spontanément. Le plus le plus sûr est donc de poser la question.

Chez des jeunes, surtout si vous les voyez régulièrement, vous pouvez constater en particulier :

- Changement d'attitude, de fréquentations, de comportements avec les autres
- Changement de vocabulaire concernant la sexualité
- Changement de style vestimentaire, brutale prise ou perte de poids
- Fugues, évitements, repli sur soi
- Violences envers soi (scarifications par exemple) ou envers les autres

MINEUR·ES ET
SIGNAUX D'ALERTE

Parfois vous pouvez également observer des indicateurs matériels :

- Des relations avec des hommes plus âgés, des voitures qui passent les chercher
- De grosses sommes d'argent liquide, de la lingerie, des préservatifs, une bombe lacrymogène, une carte de club
- Plusieurs téléphones

Attention ! Un seul signe ne suffit pas, il ne faut pas non plus voir la prostitution partout.

Emprise

Relation de domination mise en place par une personne en position de pouvoir et qui vise l'exploitation d'autrui. La personne sous emprise croit qu'elle n'a pas le choix et intérieurise la volonté de l'autre au détriment de ses propres intérêts.

Psychotraumatisme ou état de stress post-traumatique

Un événement traumatisant menaçant l'intégrité d'une personne peut provoquer des conséquences psychiques importantes comme des troubles de la mémoire, du sommeil ou de l'alimentation, des pratiques d'évitement, de la dissociation, de l'hypervigilance, de l'impulsivité, de la somatisation, ou des crises d'angoisse.

Santé sexuelle

État de bien-être physique, mental et social dans le domaine de la sexualité. Elle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles qui soient sources de plaisir et sans risque, libres de toute coercition, discrimination ou violence. (OMS)

Pourquoi faut-il en parler ?

IL EST IMPORTANT DE NE PAS FAIRE COMME SI DE RIEN N'ÉTAIT ET DE CRÉER LES CONDITIONS POUR ABORDER LE SUJET.

Quelques raisons importantes d'en parler avec ces personnes :

PARCE QU'ELLES SONT EN DANGER

Les personnes qui sont victimes de la prostitution sont marquées par cette violence sexuelle et par ses conséquences sur leur santé physique et psychique. Elles sont en danger de mort. La majorité d'entre elles ne voient pas d'alternative, vivent dans un état de stress post-traumatique et/ou sont sous l'emprise d'un·e proxénète, ce qui les empêche d'en sortir.

PARCE QU'ELLES PEUVENT DIFFICILEMENT PARLER DE LEUR SITUATION

Au vu des représentations sociétales qui stigmatisent les personnes prostituées tout en banalisant la violence sexuelle, ces personnes ont de bonnes raisons de ne pas en parler. Elles se taisent pour se protéger de la honte qu'on pourrait leur renvoyer, pour vous protéger de la violence de leur histoire, parce qu'elles n'ont pas conscience d'être des victimes, ou parce qu'elles pensent que personne ne peut les aider.

PARCE QUE GARDER LE SUJET TABOU EMPIRE LA SITUATION

Si vous pensez qu'en parler est un jugement ou une intrusion, rappelez vous que le privé est politique, et qu'elles ne sont pas responsables de la violence qu'elles subissent. Le fait de garder le silence, de faire comme si vous ne vouliez pas savoir, ou de montrer votre gêne renvoie à la personne l'idée que ce qu'elle fait est honteux, et que ce qui lui arrive est de sa faute.

ET SI CE N'ÉTAIT PAS VRAI ?

Ce n'est pas grave, ce serait de la prévention.

En parler crée l'occasion d'ouvrir un dialogue plutôt que de maintenir un tabou.

LES MOTS DES PERSONNES CONCERNÉES

Pour que la personne puisse avoir la liberté de vous parler, il faut qu'elle se sente libre de ses sentiments devant vous, il faut dire que vous connaissez des personnes qui ont vécu ça, que ce n'est pas de leur faute, qu'il ne faut pas avoir honte. Comme ça elle sait que vous êtes de son côté. Il faut montrer qu'on est égaux, ne pas prendre du dessus. Ça aide à en parler. Et ça aide d'en parler.

Avant, je n'osais même pas parler, j'étais tellement méfiante que je doutais de moi-même. Quand vous commencez à dénoncer cette identité qu'on vous a donnée, vous pouvez devenir vous-même. Garder tout en soi, c'est une torture, vous revivez sans cesse les mêmes histoires. Alors qu'à force de parler, vous accumulez une force qui vous fait avancer, vous dites : je peux m'affirmer, je peux devenir.

Des fois on est sidérée, et on continue comme si de rien n'était, on cache les coups derrière des lunettes de soleil. Il y a l'emprise aussi. J'ai compris à présent que je pouvais demander de l'aide, ce que je n'imaginais pas avant et de ce fait je me cachais. En fait, ça fait du bien ces échanges qui délient ce qui est lié en nous, c'est bien de dire ce qui me dérange, ce qui me fait honte, ça libère.



La prostitution n'est pas une conduite à risques.
Ce n'est pas de la liberté sexuelle, c'est une violence sexuelle.
Un-e enfant en situation de prostitution est une personne en danger, victime d'agresseurs sexuels qui la payent pour lui faire porter la responsabilité de ce qu'elle subit.

MINEUR·ES ET
RESPONSABILITÉ MORALE

Il est donc de notre responsabilité de citoyen·ne et de professionnel·le de signaler toute situation de mineur·e en danger. L'identification de mineur·es en situation de prostitution engage la responsabilité légale du·de la professionnel·le qui doit en aviser les autorités compétentes, cellule de recueil des informations préoccupantes ou parquet des mineurs.

«La prostitution des mineur·e·s est interdite sur tout le territoire de la république. La ou le mineur·e prostitué·e est une victime, qui doit être protégé·e : tout·e mineur·e prostitué·e, même occasionnellement, est en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative.» (loi de 2002 sur l'autorité parentale).

Lorsque les mineur·es ont moins de 15 ans, le client et le proxénète sont tous deux passibles d'une peine de 20 ans de prison. Lorsque les mineur·es ont entre 15 et 18 ans, le client encourt 5 à 7 ans d'emprisonnement, le proxénète 10 ans.

Comment aborder le sujet ?

LE PLUS IMPORTANT EST D'ÊTRE CONVAINCU·E QUE LA PERSONNE PROSTITUÉE N'EST PAS COUPABLE DE SA SITUATION.

Il n'y pas de formule magique pour aborder le sujet,
mais voici quelques conseils pour instaurer un climat de confiance :



VIGILANCE

Ne pas recevoir la personne avec un·e accompagnateur·trice qui pourrait se révéler être un·e exploiteur·trice.



CLARTÉ

Expliquer clairement qui vous êtes et quelles sont vos missions, offrir un cadre relationnel transparent et sécurisant.



ÉCOUTE

Poser le cadre de confidentialité. Dire qu'ici, c'est possible d'en parler quand le besoin se fera sentir.



SOUTIEN

Montrer que vous êtes de son côté et que vous vous inquiétez pour elle. Vous savez que la prostitution est un piège.



LÉGITIMITÉ

S'appuyer sur le cadre de la loi qui considère la personne prostituée comme une victime, et condamne l'acheteur.



NON JUGEMENT

Ne pas utiliser de mots qui jugent la prostitution (ex: « pute »), ou la banalisent (ex: « travailleuse du sexe »).

IL EST ÉGALEMENT IMPORTANT D'ÊTRE CONVAINCU·E QUE LA PROSTITUTION EST UNE VIOLENCE.

Expliquer pourquoi vous en parlez, sans tourner autour du pot.

Vous n'êtes pas là pour porter de jugement de valeur ou lui faire « avouer ». Vous savez que la prostitution est une violence qui a de graves conséquences pour ses victimes. Vous pouvez dire à la personne que vous êtes avec elle, que vous pouvez être un soutien, et qu'il existe des solutions. Vous veillez à respecter son silence, sa parole, son rythme, ses choix.

EXEMPLES DE MANIÈRES D'ABORDER LE SUJET

Si quelqu'un vous force à faire des choses d'ordre sexuel que vous ne voulez pas en échange d'argent ou autre, je pense que ce n'est pas normal, vous pouvez m'en parler, aujourd'hui ou un autre jour.

On se connaît depuis un moment, je vois bien que vous avez des problèmes, je me demandais si vous n'étiez pas concernée par la prostitution. Sachez que je ne vous jugerai pas, je peux vous aider.

Vous savez, je m'inquiète pour vous parce que j'ai déjà accompagné des personnes qui connaissaient la prostitution, elles m'ont dit combien c'est violent, sentez-vous libre de m'en parler.



**MINEUR·ES
- EN PARLER -**

La plupart du temps, les mineur·es ne vont pas s'identifier comme étant en situation de prostitution. Les enfants vont utiliser des mots qui minimisent les violences vécues (« michetonnage », « escort »), dire que c'est leur vie, qu'il·elles contrôlent la situation (« je gère ») ou que ce n'est pas si grave puisque ce n'est que pour un temps. Il est important d'aller au-delà de ces mots, et de ne pas employer soi-même des expressions qui peuvent porter un jugement (« suspicion ») ou culpabiliser (« conduites prostitutionnelles »). Cela risquerait de sous-entendre que c'est un peu de leur faute, alors que ce sont bien les « clients » qui les ont mis dans cette situation. Les jeunes envoient des signaux aux adultes. Si les adultes ne s'en saisissent pas, ils-elles laissent croire à l'enfant que ce qu'il·elle vit est normal.

Il s'agit d'expliquer à l'enfant qu'il·elle est en danger, que la prostitution est une violence qui lui est faite, qu'elle a des conséquences graves, que la loi condamne les « clients », et que les institutions doivent la protéger. Pour ne pas trahir sa confiance, préciser à l'enfant qu'en tant que professionnel·le, vous êtes tenu·e au signalement. C'est différent de ce qui concerne la vie sexuelle et affective du·de la mineur·e, qui peut être parlée en toute confidentialité.

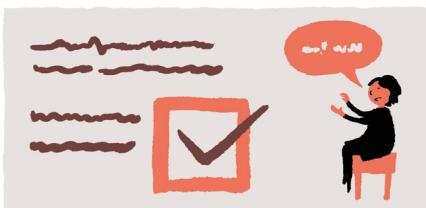
Comment écouter et réagir ?

Voici quelques principes généraux d'accompagnement de femmes victimes de violences, inspirés notamment du Collectif Féministe Contre le Viol :



PRENDRE LE TEMPS DE L'ÉCOUTER

Une attention particulière est importante car c'est à vous que cette personne est venue parler. Cela n'empêche pas de travailler en partenariat par la suite, et de proposer une orientation si nécessaire.



CROIRE CE QU'ELLE DIT

Prendre en compte sa parole, ce qui est vrai pour elle au moment où elle le dit. La croire même si son histoire paraît sidérante. Le récit peut être confus en raison du traumatisme des violences subies.



NOMMER LES VIOLENCES

Parler de prostitution, de viol, du proxénétisme, de traite, etc. Informer la personne sur ses droits en s'appuyant sur la loi.



LUI DEMANDER CE DONT ELLE A BESOIN

Lui demander ce dont elle a besoin, tout en écoutant ses priorités. L'aider à assurer sa sécurité en respectant sa volonté.

ÉCOUTER EST UNE ACTION EN SOI, MÊME SI VOUS N'AVEZ PAS DE SOLUTIONS, MÊME SI VOUS NE REVERREZ JAMAIS LA PERSONNE

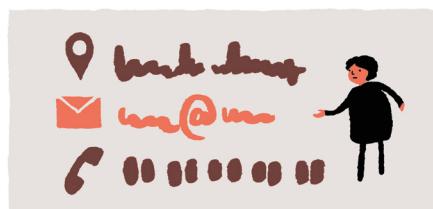


GARDER UNE POSTURE PROFESSIONNELLE

Être en empathie sans exprimer de pitié ou de jugement. Cela risquerait de faire porter à la personne le poids de nos émotions face à son histoire, en plus de ce qu'elle a déjà vécu de difficile.

LA DÉCULPABILISER

Affirmer la responsabilité des agresseurs pour les actes commis, expliquer que la prostitution est une violence sexuelle et sexiste qu'il n'est pas normal de subir, et qu'elle n'a pas à avoir honte.



LA VALORISER

Dire que c'est possible d'en sortir, saluer le courage d'en avoir parlé, première étape vers la sortie. Parler des perspectives.

LUI FOURNIR DES CONTACTS CONCRETS

Donner toutes les informations en votre possession sur les différentes structures (adresse, horaire, téléphone, contact).

Comment appréhender le processus d'émancipation ?

L'ÉMANCIPATION DE LA PROSTITUTION EST UN PROCESSUS QUI NÉCESSITE DU TEMPS.

Le déclic est propre à chaque personne.

L'une rencontrera sur les lieux de prostitution une association spécialisée comme l'Amicale du Nid. L'autre, suite à une agression où elle a eu peur de mourir, décidera que sa vie vaut plus que leur argent. La troisième, comprenant que sa proxénète est criminelle au regard de la loi française, utilisera ce moyen de pression pour s'affranchir.

Ce déclic n'est pour beaucoup que le début d'un cheminement.

Personne ne peut sortir d'un système de violence et d'emprise tel que celui de la prostitution du jour au lendemain.

La personne est en prise avec ses agresseurs, « clients » et proxénètes qui l'exploitent, par divers moyens de pression physiques et psychologiques. Avec les conséquences traumatiques des violences, elle peut ne pas croire qu'il est possible d'en sortir. Il est fréquent qu'elle fasse des aller-retours et ce n'est pas un échec, c'est une étape.

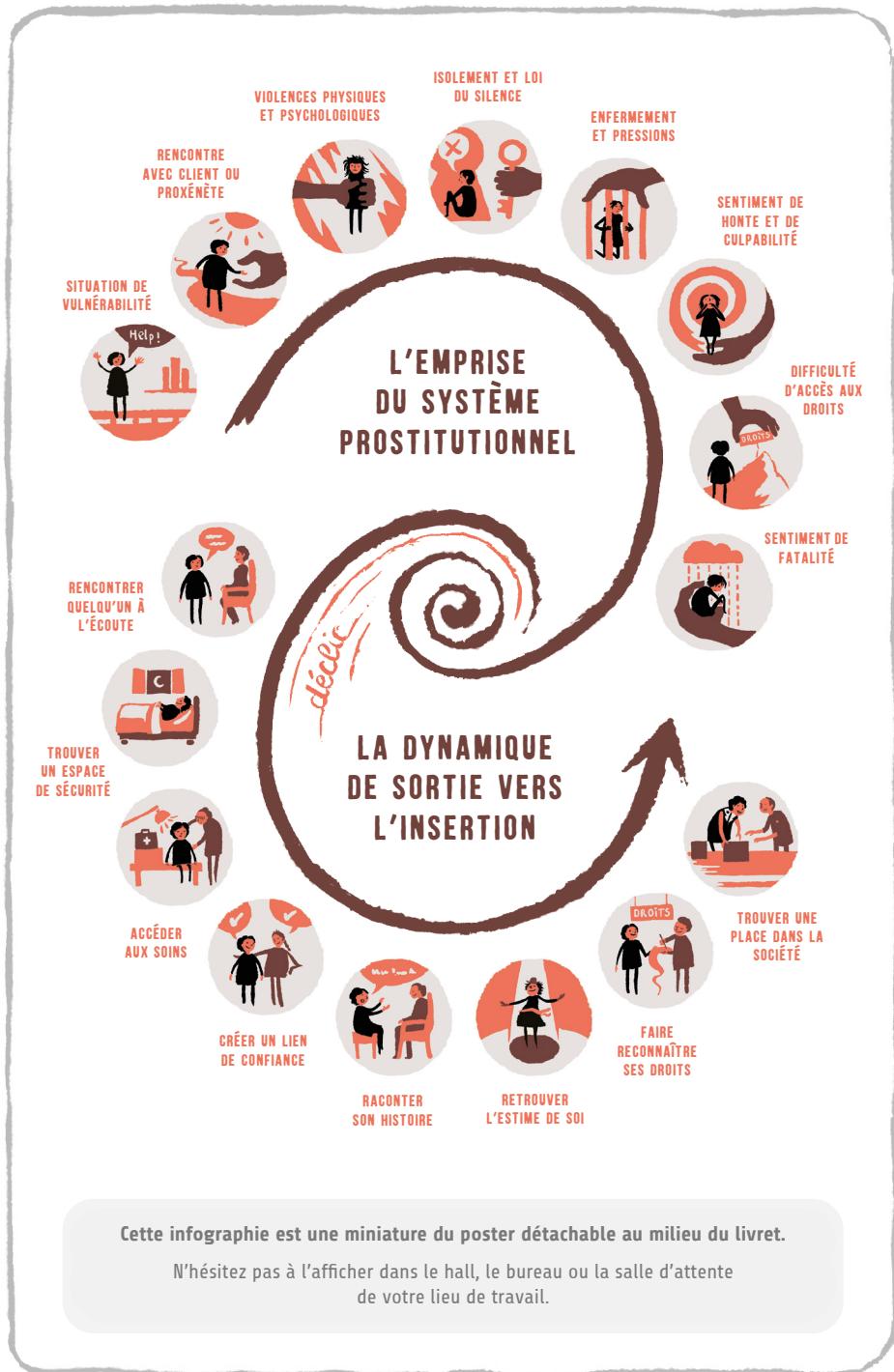
POUR L'ACCOMPAGNER, VOUS POUVEZ SURTOUT ÊTRE UNE PERSONNE DE CONFIANCE.

Vous pouvez installer une écoute attentive qui reconnaît la violence vécue, pose les bonnes questions, ne juge pas, encourage et valorise.

L'emprise, qui mêle culpabilisation, dévalorisation, et utilisation des conséquences post-traumatiques des violences, ne se déconstruit qu'en comprenant que ces violences sont de la responsabilité des exploiteurs et des acheteurs, en reconstruisant son estime de soi sur de nouvelles bases, en s'assumant comme sujet de son histoire.

Vous pouvez également l'aider à créer les conditions matérielles de sa sortie de prostitution.

Un toit sur la tête, des soins, une régularisation et un emploi ou une formation.



Comment accompagner et orienter ?

UNE PERSONNE EN SITUATION DE PROSTITUTION NE DOIT PAS ÊTRE RÉDUITE À CETTE SITUATION. ELLE A SA PROPRE HISTOIRE, SON PROPRE CARACTÈRE, SES PROPRES OBJECTIFS.

Tous les principes du travail social « généraliste » s'appliquent. Il reste important de prendre en compte les vulnérabilités liées aux causes et aux conséquences de la violence de la prostitution. À chaque moyen d'emprise correspond un moyen d'émancipation et une étape d'accompagnement.

Voici quelques points de repères :

1

Parce que la personne traverse une situation difficile et se trouve en position de vulnérabilité

PRÉVENIR, IDENTIFIER, INTERROGER, ORIENTER

Une rencontre, une écoute qui reconnaît la violence de la situation, déculpabilise et laisse entrevoir d'autres possibles.

2

Parce que sans sécurité, la personne ne peut pas prendre de recul par rapport à sa situation

ACCOMPAGNER LA MISE À L'ABRI

La question de sécurité est fondamentale : la personne doit pouvoir se mettre en sécurité par rapport aux agresseurs du système prostitutionnel (exploiteurs et clients prostitués).

Élaborer avec la personne sa stratégie de sécurité : prendre conscience des violences, comprendre le système d'emprise, se mettre à l'abri physiquement et psychiquement.

Aider la personne à faire face à ses besoins essentiels : être hébergée, avoir de quoi manger.

3

Parce que les violences nuisent à la capacité à prendre soin de soi

PERMETTRE L'ACCÈS AUX SOINS

Il ne suffit pas d'ouvrir les droits, mais aussi d'accompagner vers la demande de soins.

Orienter vers des médecins généralistes et spécialistes, professionnel·les de la santé, qui comprennent les violences sexistes et sexuelles, ainsi que les psychotraumatismes.

4

Parce que la personne a vu sa confiance abusée maintes fois

POSER UN CADRE SOLIDE À L'ACCOMPAGNEMENT

Se présenter, expliquer le cadre de son intervention. Dire ce qu'on peut proposer et énoncer ses limites. Expliquer le cadre de confidentialité dans lequel on peut s'engager.

Comprendre la demande de la personne, être à ses côtés, la croire, l'écouter, respecter ses priorités, et ainsi reconnaître la personne comme sujet doté de compétences.

Écouter ses besoins, croire en sa capacité d'agir.

Dire ce que l'on sait de la prostitution, en tant que système et comme violence.

Se positionner permet à la personne de savoir à qui elle parle.

Analyser ses comportements à première vue incompréhensibles comme possibles conséquences des violences vécues.

5

Parce que la personne a été forcée au silence

OUVRIR UN ESPACE DE PAROLE

Entendre et nommer avec elle les violences vécues.

Respecter les choix et le rythme de la personne, éviter l'écueil de se croire tout·e-puissant·e ou complètement impuissant·e.

Écouter la singularité de sa situation, mettre des mots sur ce que l'on entend, reformuler, replacer chaque moment dans une vision globale par rapport au système prostitutionnel.

Porter une attention particulière à la qualité du lien de confiance, essentielle pour la reconstruction des victimes.

6

Parce que la honte et la culpabilité participent du maintien de l'emprise

RESTAURER L'ESTIME DE SOI

Nommer les violences pour sortir de la culpabilité et de la honte :
« Ce que vous avez vécu, c'est grave, ce n'est pas normal, ils n'avaient pas le droit ».

Déjouer la stratégie du trafiquant ou du proxénète qui isole, objectise, culpabilise, terrifie, et impose le silence. Lui rendre la responsabilité de ses actes, en s'appuyant sur ce que dit la loi, en prenant position contre les violences.

Replacer l'histoire personnelle dans un contexte social, de rapports de domination de sexe, de race, de classe. L'inviter à échanger avec d'autres victimes pour comprendre le caractère systémique de la violence qu'elle a subie.

Valoriser la force que la personne a su déployer pour en sortir.

7

Parce que l'absence de droits maintient dans la précarité et la dépendance

ACCOMPAGNER VERS L'ACCÈS AUX DROITS

Replacer la loi comme outil de protection :
les victimes de traite, de proxénétisme et de prostitution ont des droits.
Dire que ce n'est pas parce qu'une personne est en situation administrative irrégulière qu'elle est sans droit. Ne rien promettre non plus qu'on ne puisse tenir, indiquer les difficultés possibles tout au long des procédures.

Expliquer l'intérêt et les modalités du dépôt de plainte.

Si la personne est étrangère et en situation irrégulière, le point clé de l'accès aux droits est la régularisation, il est important de connaître les principales voies de régularisation.
(voir encart « **Prostitution et droit au séjour** » en page de droite)

8

Parce que la personne ne voit pas d'alternatives

ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI ET LE LOGEMENT

Soutenir la personne dans ses projets d'insertion, étape par étape.
Construire des alternatives qui lui conviennent sur le long terme.
L'encourager à créer du lien social (activités collectives, culturelles, sportives, bénévoles, etc.).
Orienter vers des partenaires, accompagner la personne à multiplier ses points d'appui.

PROSTITUTION, DROIT AU SÉJOUR ET PROTECTION INTERNATIONALE POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES

Au vu de la complexité des procédures, si vous ne connaissez pas le droit des étrangers, il peut être important d'être soutenu par une association spécialisée dans ces démarches. Les personnes prostituées peuvent aussi se prévaloir de titres de droit commun sur d'autres motifs que ceux énoncés ci-dessous.

L'Autorisation Provisoire de Séjour (APS), parcours de sortie de prostitution, dans le cadre de la loi du 13 avril 2016 (article L.425-4 du CESEDA) :

- La personne souhaite sortir de la prostitution et est accompagnée par une association agréée pour déposer un dossier de demande d'engagement dans un parcours de sortie de prostitution
- Présentation de sa demande par l'association agréée devant la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains
- Validation à la discrétion du Préfet
- Délivrance d'une APS de 6 mois renouvelable 3 fois, avec autorisation de travail, et Aide Financière d'Insertion Sociale (AFIS).

Le droit au séjour pour les personnes ayant déposé plainte ou témoigné (article L.425-1 du CESEDA) :

- La personne dépose plainte ou témoigne pour des faits de proxénétisme ou traite des êtres humains
- Délivrance d'une carte de séjour temporaire d'un an portant la mention «Vie privée et familiale»
- Titre gratuit et renouvelé durant toute la procédure pénale
- Aide fin ancière équivalent à l'Allocation Demandeurs d'Asile
- Délivrance d'une carte de résident de 10 ans en cas de condamnation définitive de la personne mise en cause et sous réserve de régularité du séjour

La protection internationale : statut de réfugié-e ou protection subsidiaire :

Les violences sexuelles constituent un motif de persécution justifiant une demande de protection internationale. La personne qui ne peut retourner dans son pays parce qu'elle y est en danger du fait de son vécu prostitutionnel peut déposer une demande d'asile auprès de l'OFPRA, et en cas de rejet un recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile.

Un-e mineur-e ne peut pas être considéré-e comme étant en situation irrégulière.

Entre 16 et 18 ans, si le-la jeune souhaite travailler, il-e devra solliciter et obtenir un titre de séjour adapté à sa situation (article L.421-35 du CESEDA).

Attention, un-e enfant n'est protégé-e de l'éloignement que jusqu'à ses 18 ans. Si vous accompagnez un-e mineur-e isolé-e étrangèr-e, il est indispensable d'anticiper la question de la régularisation.

ET POUR
LES MINEUR·ES ?



MIEUX PRÉVENIR, REPÉRER, ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, EN PARTICULIER LES VIOLENCES DU SYSTÈME PROSTITUTIONNEL

Depuis 1946, l'association l'Amicale du Nid (AdN) est un acteur majeur reconnu dans le domaine de l'émancipation du système prostitutionnel des victimes, majeur.es ou mineur.es, de la prostitution, du proxénétisme et de la Traite des Êtres Humains à des fins d'Exploitation Sexuelle (TEHES)

Les formations :

Le système prostitutionnel : comprendre pour agir
- 2 jours (14h) -

La prostitution des jeunes, notamment des mineur·es : comprendre pour agir
- 2 jours (14h) -

La loi du 13 avril 2016 pour les associations agréées et leurs partenaires : les parcours de sortie
- 2 jours (14h) -

Se former à la prévention de la prostitution des jeunes
- 3 jours (21h) -

Travail social et prostitution : se former pour mieux repérer, accompagner, orienter et prévenir
- 3 jours (21h) -

Formation sur mesure

Notre équipe s'adapte aux besoins de votre structure, en terme de contenu et nombre de jours. Une offre de formation spécialisée, intégrant la pluralité des dimensions du phénomène prostitutionnel



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Actions de formation

CONTACT : FORMATION@ADN-ASSO.ORG

Accessibilité : contacter notre référent handicap (formation@adn-asso.org)

POUR EN SAVOIR PLUS : WWW.AMICALEDUNID.ORG

AMICALEEDUNID.ORG

www.linkedin.com/company/amicale-du-nid



Personnes en situation de prostitution :
Renseignez-vous sur vos droits ↗

Sympatisant·es :

Adhérez à l'Amicale du Nid ↗
Restez informé·es ↗

Trouvez dans nos ressources des outils pour agir ↗
Faites un don ↗

FORMATION @ ADN-ASSO.ORG

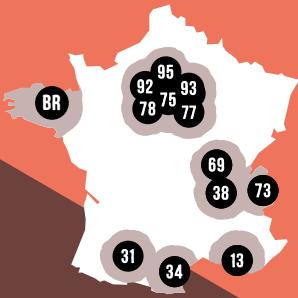


**Formez-vous ou soutenez
vos collaborateur·ices pour se former
auprès d'un organisme certifié QUALIOPI**

CONTACT @ ADN-ASSO.ORG



**Demandez des informations
Recherchez des expert·es ou des témoignages**



SIÈGE DE L'ASSOCIATION

📍 21, rue du Château d'Eau
75010 Paris
📞 01 44 52 56 40
✉️ contact@adn-asso.org

ORGANISME DE FORMATION

✉️ formation@adn-asso.org

L'AMICALE DU NID EST PRÉSENTE SUR 16 DÉPARTEMENTS



13 BOUCHES-DU-RHÔNE

📍 60, boulevard Baille - 13006 Marseille
📞 04 91 29 77 00
✉️ contact@amicaledunid13.org
• Prévention, sensibilisation, formation
• Mission mineur·es
• Aller-vers
• Accueil, accueil de jour
• Accompagnement social global
• Hébergement

22 CÔTES-D'ARMOR

📍 Saint-Brieuc
📞 06 13 30 93 19
✉️ bretagne@adn-asso.org
• Prévention, sensibilisation, formation
• Accueil
• Aller-vers
• Accompagnement social global

29 FINISTÈRE

📍 53 rue Jean Macé - 29200 Brest
📞 06 35 47 60 33
✉️ bretagne@adn-asso.org
• Sensibilisation, formation
• Accueil
• Aller-vers
• Accompagnement social global

31 HAUTE-GARONNE

📍 52 blvd Déodat de Séverac - 31300 Toulouse
📞 05 34 41 57 60
✉️ contact@amicaledunid31.fr
• Prévention sensibilisation, formation
• Mission mineur·es
• Accueil
• Aller-vers
• Accompagnement social global

34 HÉRAULT

📍 3, rue Anatole France - 34000 Montpellier
📞 04 67 58 13 93
✉️ contact@lababotte.org
• Prévention, sensibilisation, formation
• Mission mineur·es
• Accueil
• Aller-vers
• Accompagnement social global
• Hébergement
• Logement accompagné

35 ILLE-ET-VILAINE

📍 7 bis blvd de la Tour d'Auvergne - 35000 Rennes
📞 06 13 30 93 19
✉️ bretagne@adn-asso.org
• Prévention, sensibilisation, formation
• Mission mineur·es
• Accueil
• Aller-vers
• Accompagnement social global

38 ISÈRE

📍 9 rue Raoul Blanchard - 38000 Grenoble
📞 04 76 43 01 66
✉️ contact@adnaura.fr
• Sensibilisation, formation
• Aller-vers
• Accueil, accueil de jour
• Accompagnement social global

56 MORBIHAN

📍 Notamment Vannes et Lorient
📞 06 35 47 60 33
✉️ bretagne@adn-asso.org
• Prévention, sensibilisation, formation
• Accueil
• Aller-vers
• Accompagnement social global

69 RHÔNE

📍 29 rue St Jean de Dieu, Technopark, Bât B - 69007 Lyon
📞 04 78 27 28 20
✉️ contact@adnaura.fr
• Prévention, sensibilisation, formation
• Mission mineur·es
• Accueil, accueil de jour
• Aller-vers
• Accompagnement social global
• Atelier d'adaptation à la vie active
• Hébergement

73 SAVOIE

📍 Chambéry
📞 04 76 43 01 66
✉️ contact@adnaura.fr
• Accompagnement des parcours de sortie de prostitution

75 PARIS

📍 103, rue La Fayette - 75010 Paris
📞 01 42 02 38 22
✉️ amicaledunid.paris@adn75.fr
• Prévention, sensibilisation, formation
• Mission mineur·es
• Accueil
• Aller-vers
• Accompagnement social global
• Hébergement

77 SEINE-ET-MARNE

📍 Champs-sur-Marne
📞 01 41 68 20 28
✉️ contact.mm77@adn93-asso.org
• Mission mineur·es

78 YVELINES

📍 Guyancourt et Poissy
📞 07 69 79 14 57
✉️ permanence.sociale@adn78.fr
• Prévention, sensibilisation, formation
• Accueil
• Accompagnement social global

92 HAUTS-DE-SEINE

📍 83 bis, rue de Varsovie - 92700 Colombes
📞 01 47 60 00 78
✉️ contact@adn92.fr
• Prévention, sensibilisation, formation
• Accueil
• Accompagnement social global
• Atelier d'adaptation à la vie active
• Hébergement

93 SEINE-ST-DENIS

📍 11/13 rue Félix Merlin - 93800 Épinay-sur-Seine
📞 01 41 68 20 28
✉️ amicaledunid93@adn93-asso.org
• Prévention, sensibilisation, formation
• Mission mineur·es
• Accueil, accueil de jour
• Aller-vers
• Accompagnement social global
• Hébergement
• Logement accompagné

95 VAL-D'OISE

📍 Cergy-Pontoise et Sarcelles
📞 07 67 29 47 54
✉️ permanence.sociale@adn95.fr
• Prévention, sensibilisation, formation
• Accueil
• Mission mineur·es à Cergy (ouverture 2023)
• Accompagnement social global

**Document publié en janvier 2026
par l'Amicale du Nid**

www.amicaledunid.org

